



COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE

22 JANVIER 2015

UES Unité Economique et Sociale

PRESENTATION DE LA DEMARCHE ORSA

Cette démarche liée à solvabilité II est basée sur l'auto-évaluation des risques de l'entreprise. Elle est demandée notamment par l'autorité de tutelle (ACPR) et s'effectue en comparaison d'un modèle standard européen.

Mr CADO nous informe sur ce qu'il faut retenir dans les grandes thématiques, l'objectif de cette démarche étant de mesurer le besoin global de solvabilité et de hiérarchiser les risques.

1. Apprécier le profil des risques moyens dans la formule standard, ceux mal pris en compte et également de faire une évaluation de ceux-ci au-delà des standards (risques souverains, liquidité, réputation).
2. Les risques les plus contraignants sont soumis à des stress tests. Le besoin de solvabilité est donc déterminé en fonction d'un environnement stressé ou d'un environnement futur. Il faudra donc imaginer des situations de stress en fonction des risques et demander à chaque entreprise de procéder à des stress tests.
3. Il faut être dans une approche prospective en demandant aux entreprises de ne pas mettre en péril la solvabilité du Groupe (PSO à 3 ans) y compris dans les situations de stress.

En outre, l'ACPR exige que l'entreprise soit en permanence en conformité, c'est-à-dire qu'elle ait les moyens de se développer, qu'elle soit en phase avec la stratégie votée par les instances dirigeantes du Groupe, qu'elle soit dans un environnement « stressé » ou non.

Même si Solvabilité II entre en vigueur en 2016, pour autant l'ACPR a demandé dès 2014, que les entreprises préparent leurs rapports. Le Groupe est dans cette logique, que ce soit au niveau Groupe ou pour ses filiales.

Au niveau des entités, l'appropriation du dispositif a été nécessaire. 18 rapports au

total ont été envoyés pour le Groupe, le tout, dans les délais impartis.

Mr HEYRIES nous indique que le Groupe a fait le choix de ne pas communiquer sur les situations de stress tests. Néanmoins dans le cadre des expertises, les experts comptables désignés par le CCE et tenus par la confidentialité, pourront disposer d'éléments nécessaires en cas de besoin.

Mr CADO précise que l'exercice 2013 s'est déroulé sur le 1^{er} semestre 2014.

Le volet calculatoire est très compliqué avec des impacts très délicats, le cadre devrait être stabilisé sur le plan technique.

Pour 2015, on s'inscrit dans la même logique et dynamique, l'ACPR nous a indiqué la date du 18/09/2015 pour fluidifier nos process ORSA, les automatiser et les articuler avec la PSO et l'arrêté des comptes.

Pour 2016, il faudra effectuer un passage devant les comités de direction de chaque entité et conseils d'administration pour validation.

Au niveau des fonctions Groupe une cartographie des risques et des contrôles a été demandée aux opérationnels sur certains métiers, supports et pilotage afin d'identifier les risques.

A cette occasion, la CGT a demandé à Mr CADO comment avait été décliné ce formalisme dans les entreprises, notamment à GAN Assurances, où nos collègues ont eu un sentiment de « flicage » et non pas d'amélioration de l'étude des risques. Lors des vérifications, l'évaluation a été faite, soit par couleur, soit par notation ou par appréciation, bien souvent par un encadrant ne connaissant pas le métier !

Comment cette méthode d'évaluation a pu être remontée dans de telles circonstances, alors qu'elle était destinée à apprécier les profils de risques, pour passer Solvabilité II qui garantit à nos clients une bonne gestion de leurs contrats ?

La Direction a entendu, mais a-t-elle écouté ?...

RESULTAT DE L'ENQUETE DE SATISFACTION DU CSP PAIE ET ADMINISTRATION DU PERSONNEL

L'objectif de cette enquête était de recueillir auprès des collaborateurs de toutes les entités clientes du CSP Paie, les mesures de satisfaction et de qualité sur les activités de ce service.

32 % des collègues ont répondu à cette enquête soit 2409 personnes sur les 7503 salariés composant l'UES.

Les enquêtes complétées ont été récoltées par l'IPSOS qui en a exploité les résultats.

Seulement 26,2 % de l'effectif GAN Assurances ont répondu alors que c'est la population la plus nombreuse et la plus consommatrice de l'UES (1834 salariés).

Les enseignements à retirer de cette enquête sont :

- Une opinion favorable sur la facilité d'utilisation du portail e-contact.
- En revanche, certaines attentes sur la clarté de l'information de la base de

connaissance et amélioration attendue sur les délais de réponses.

- L'assistance dans des situations spécifiques et l'accueil téléphonique sont également bien perçus **sauf** sur la facilité à joindre un gestionnaire.
- Enfin, l'outil e-temptation est plutôt bien accueilli **sauf** pour la fonction outil de badgeage.

La responsable du CSP Paie nous indique que celui-ci n'est pas uniquement un centre d'appel, ce sont les gestionnaires qui tiennent des permanences pour répondre aux salariés, la priorité étant donnée à la gestion des différents dossiers.

La CGT constate qu'un nombre important de CDD (12) est présent de façon récurrente depuis 4 ans pour gérer le surcroît de travail. Aux dires de la direction, il faudrait au moins encore 18 mois pour stabiliser l'effectif et être en vitesse de croisière. Est-ce satisfaisant ?

INFORMATION SUR LA DECLARATION SOCIALE NOMINATIVE

L'Etat français s'est engagé dans un projet de simplification des procédures administratives pour les entreprises et les particuliers avec la loi Warsmann.

Avant la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative, plusieurs déclarations devaient être transmises à chacun des organismes (URSSAF, pôle emploi, ...). A compter de janvier 2016, toutes les entreprises procéderont à une seule déclaration avec transmission

mensuelle dématérialisée des données sociales.

C'est une modalité déclarative simplifiée qui notamment pour les salariés, apporte une facilité et une fiabilisation de leurs droits ainsi qu'une simplification de leurs démarches pour l'obtention de prestations sociales.

Le déploiement de ce dispositif débutera à compter d'avril 2015 jusqu'à l'obligation légale au 1^{er} janvier 2016.

QUESTIONS DIVERSES

La CGT a interpellé la direction pour qu'elle nous confirme l'annonce faite par un intervenant lors des vœux de GG Vie en ce début d'année, qu'un intéressement conséquent serait versé en 2015.

La direction réaffirme les dires de Thierry MARTEL lors de la bilatérale 2014 avec les Organisations Syndicales, qu'il était toujours prématuré d'annoncer ce genre

d'information en janvier avant la clôture des comptes.

La CGT a interpellé de nouveau la direction sur l'avancement du dossier déménagement de la DABS. Mr HEYRIES nous a répondu que les instances concernées seraient informées en temps et en heure sur ce dossier.

Prochain Comité Central d'Entreprise, le mardi 24 février 2015

Le 22 janvier 2015